

BOURSE DE RÉDACTION DE NOTE DE SYNTHÈSE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN PRÉVENTION DE LA CYBERCRIMINALITÉ

Description

Dans le cadre de ses activités, la Chaire publie régulièrement des notes de synthèse (environ 4000 mots) à destination des professionnels, des praticiens, des décideurs politiques et des médias, visant à faire état des connaissances et des tendances en termes de pratiques sur des sujets spécifiques identifiés au sein des axes de recherche de la Chaire.

La bourse de rédaction de notes de synthèse de la Chaire de recherche en prévention de la cybercriminalité a pour but de mobiliser des **étudiant.e.s inscrits à la maîtrise et au doctorat** en criminologie, science politique, sociologie ou un autre champ disciplinaire pertinent à développer des compétences en termes de revue de littérature, de rédaction synthétique et de mobilisation des connaissances. Les étudiant.e.s seront encadrés durant toute la durée de leur travail (identification des sujets à traiter, recherche, rédaction, etc.) et seront également invités à présenter leur travail lors d'activités organisées par nos partenaires industriels, la Banque Nationale du Canada et le Mouvement Desjardins.

Les notes de synthèse doivent être rédigées et finalisées durant la session d'**hiver 2024**.

Pour chacune de ces notes synthèses, une **bourse de 2500\$** sera accordée (1er versement de 750\$ lors de l'octroi de la bourse et 1750\$ lors de la finalisation de la note de synthèse).

Conditions d'admissibilité

- Être inscrit à temps plein au 2e ou 3e cycle à l'Université de Montréal;
- Avoir un intérêt pour les enjeux de cybersécurité ou cybercriminalité;

Nom et prénom de l'étudiant.e

Cycle d'étude

- 2ème cycle 3ème cycle

Programme d'étude

Sujet de maîtrise ou doctorat

Déposer sa candidature

- Le formulaire de candidature de bourse rempli;
- Curriculum Vitae;
- Un échantillon de rédaction, de 4 à 10 pages (travail d'université, article ou autre).

Envoyer le formulaire complété ainsi que les documents demandés, à fyscillia.ream@umontreal d'ici le **9 janvier 2024**.